

Information aux familles
Echéancier des prélèvements automatiques
(Tarifs présentés au conseil d'administration du 28 Novembre 2023)

L'échéancier du paiement de la demi-pension par prélèvement automatique pour l'année 2024 est le suivant :

Demi pension 4 jours - prix du repas : 3,80 €					
Trimestre 2 (2024)		Trimestre 3 (2024)		Trimestre 1 (2024)*	
Janvier	50,00 €	Avril	60,00 €	Octobre	70,00 €
Février	50,00 €	Mai	60,00 €	Novembre	70,00 €
Mars	52,00 €	Juin	47,20 €	Décembre	69,00 €
Total	152,00 €	Total	167,20 €	Total	209,00 €

* Sous réserve du calendrier scolaire 2023-2024

Demi pension 3 jours - prix du repas : 3,95 €					
Trimestre 2 (2024)		Trimestre 3 (2024)		Trimestre 1 (2024)*	
Janvier	39,50 €	Avril	50,00 €	Octobre	55,00 €
Février	39,50 €	Mai	50,00 €	Novembre	55,00 €
Mars	39,50 €	Juin	38,25 €	Décembre	51,95 €
Total	118,50 €	Total	138,25 €	Total	161,95 €

* Sous réserve du calendrier scolaire 2024-2025

Les montants indiqués ne tiennent pas compte d'une éventuelle attribution de bourses des collèges.

Les prélèvements sont programmés aux environs du 10 de chaque mois.

Vous restez destinataires des factures de demi-pension, **mais uniquement pour information : vous n'aurez aucun paiement supplémentaire à effectuer.**

L'autorisation de prélèvement sera valable pour toute la scolarité de votre enfant au collège, à moins d'une demande expresse de votre part, ou d'une décision de l'agent comptable en cas de rejets répétés.

Les Ponts de Cé, le 08 janvier 2024

La Gestionnaire

Mme CORMIER

